

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

Mai 1994

Volume 5 , numéro 4

MOT DU PRÉSIDENT

Depuis environ un an, les représentants des cinq organisations syndicales (APPA, SNE, Alliance, SPPMEM et ACEDM) rencontrent le directeur général de la CECM. Cette table de travail avait été mise sur pied à la demande du Président de la CECM suite aux revendications des cinq organisations syndicales.

Lors de ces rencontres, nous avons touché des sujets tels que le service à la population adulte, les politiques d'embauche, la participation des employées et employés au processus de changement, les services aux employées et employés et le respect des conventions collectives.

Nous nous sommes rencontrés une demi-douzaine de fois. Il n'en est certes pas résulté des changements profonds dans la gestion au quotidien de notre organisation, la mentalité étant très lente à évoluer. Cependant, quelques signes encourageants surtout en regard du SNE et de l'ACEDM nous permettraient de croire à une amorce d'un changement d'attitude de la CECM.

Vers la mi-mars, cependant, les cinq organisations se sont retirées de cette table au sommet où nous amorcions un débat sur le processus de consultation de la CECM. La veille de cette rencontre prévue avec le Directeur général, le Conseil des commissaires, par l'entremise du vote prépondérant du Président, refusait de consulter l'Alliance des professeurs de Montréal au sujet de la distribution des ressources aux EHDAA. Dans les circonstances, notre attitude était pleinement justifiée.

*Le 6 mai et ce à notre demande, nous avons rencontré le Président de la CECM et le Directeur général afin de faire le point sur ce processus de rencontres et sur la pertinence de poursuivre. Nous sommes présentement en période de réflexion. A cet effet, j'aimerais connaître votre opinion soit par écrit ou par téléphone. **Devons-nous continuer et pourquoi?***

Vos commentaires sont les bienvenus.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

ET SÉCURITÉ D'EMPLOI 1994

Y a-t-il encore des retards dans les affichages de postes? Oui

La CECM procède encore à des affichages pour des postes devenus vacants avant le 1er avril 1994. Donc, attention, n'oubliez pas de regarder le tableau des affichages.

Y aura-t-il un affichage spécial? Quand? Pour qui?

Selon l'annexe S6A de la convention collective, dans les 5 jours suivant l'adoption du plan d'effectifs, qui est le 18 mai, la CECM procédera à l'affichage spécial, des postes devenus vacants après le 1er avril ou créés au plan d'effectifs, pour mutation seulement, pour les classes d'emploi de soutien administratif soit agents de bureau cl. II, cl. I et cl. principale, secrétaires, secrétaires d'école et secrétaires de gestion, magasiniers et pour la classe d'emploi para-technique de surveillants d'élèves. Portez une attention spéciale au tableau des affichages.

Y aura-t-il des abolitions et des créations de postes encore cette année?

A la page suivante, nous vous donnons un aperçu des abolitions et des créations de postes au plan d'effectifs 1994. Ce plan d'effectifs devant être adopté par les Commissaires le 18 mai et ces gens étant ce qu'ils sont, il y aura sûrement des changements d'ici l'adoption du plan par les Commissaires. Cependant, nous serons entendus en audience par le comité exécutif de la CECM le 12 mai prochain. Espérons que cette audience portera fruit et que le nombre de postes abolis diminuera.

Qu'est-ce qui m'arrive si mon poste est aboli ou si je suis déplacé(e)?

SI AU MOMENT DE MON CHOIX IL N'Y A PAS DE POSTE VACANT à temps plein dans la classe d'emploi.

1° Votre poste est aboli:

Vous pouvez déplacer un(e) moins ancien(ne) dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation dans votre établissement OU

Vous pouvez déplacer le(la) moins ancien(ne) dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre localité ou dans une autre localité.

2° Vous êtes déplacé(e) dans votre établissement:

Vous pouvez déplacer le(la) moins ancien(ne) dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre établissement OU

Vous pouvez déplacer le(la) moins ancien(ne) dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre localité ou dans une autre localité.

3° Vous êtes déplacé(e) dans votre localité

Vous pouvez déplacer le(la) moins ancien(ne) dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre localité ou dans une autre localité.

SI AU MOMENT DE MON CHOIX IL Y A UN POSTE VACANT à temps plein dans la classe d'emploi où le poste est aboli ou dans la classe d'emploi où vous devez déplacer.

1° Votre poste est aboli

Vous pouvez prendre le poste vacant

OU

Déplacer un(e) moins ancien(ne) dans votre classe d'emploi c'est-à-dire peu importe l'endroit

2° Vous êtes déplacé(e)

Vous pouvez prendre le poste vacant

OU

Vous pouvez déplacer le(la) moins ancien(ne) dans votre classe d'emploi de votre localité ou dans une autre localité

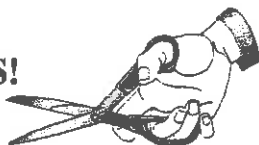
3° La plus jeune personne salariée ainsi déplacée en regard du paragraphe précédent, prend nécessairement le poste vacant.

Si, à la fin de chacun des mouvements, il n'y a aucun choix possible et que vous avez votre permanence:

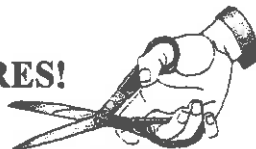
- Vous êtes mis(e) en disponibilité OU Vous êtes en rétrogradation involontaire avec protection salariale.

Si, à la fin de chacun des mouvements, il n'y a aucun choix possible et que vous n'avez pas votre permanence, vous êtes mis(e) à pied.

COUPURES!



COUPURES!



ET.....DES BÉNÉVOLES....

Dans "l'École Montréalaise" du 7 mars 1994, on y trouvait cet article intitulé: "La vie d'une bibliothèque". Bien sûr on n'y faisait pas mention du travail constant du personnel dans les bibliothèques scolaires, mais plutôt du travail d'une équipe de parents-bénévoles qui était dirigée par une enseignante d'université (spécialisée en littérature de jeunesse), elle-même parent-bénévole. On y parlait des différentes tâches effectuées par les bénévoles dont entre autres: leur participation à l'achat des volumes et l'animation de lecture.

Il n'y a pas si longtemps, on avait sommé les techniciens en documentation de ne plus faire d'achats de volumes ni d'animations car cela faisait désormais partie du travail des bibliothécaires. Comme on le sait, les 75% du personnel dans les bibliothèques sont des techniciens en documentation, alors il va de soi que nous avons dû continuer à effectuer ces tâches. Est-ce que ça fait partie du travail des parents-bénévoles!!!!....

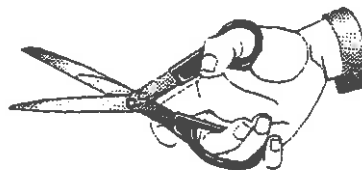
Le personnel de bibliothèque (bibliothécaires, techniciens en documentation et commis) est un de ceux qui a été le plus touché depuis quelques années par les coupures de la CECM. Et voilà que l'article du 7 mars se termine en encourageant ces équipes de parents-bénévoles!!!!....

Que dirait cette enseignante d'université si nous allions enseigner à sa place et ce, de façon bénévole... Est-ce que cela veut aussi dire qu'on sera encore touché cette année malgré la grande déficience de personnel dans les bibliothèques?

Le comité des techniciennes et techniciens en documentation.

N.B. Merci à l'Alliance d'avoir appuyé notre cause dans son bulletin "Bis" du 17 mars 1994.

Abolitions et créations - 1994



Classes d'emploi	Postes abolis	Postes créés
Acheteur	1	0
Agent de bureau cl. II	12.94	17.3
Agent de bureau cl. I	5	5
Agent de bureau cl. princ.	1	1
Auxiliaire en informatique	1	0
Conducteur de véhicules lourds	1	0
Infirmière	1	0
Magasinier cl. I	4	4
Magasinier cl. II	2	2.5
Opérateur de duplicateur offset	1	0.6
Opérateur en informatique cl. I	1	0
Préposé aux élèves handicapés	5.28	2
Secrétaire	14.69	12.41
Secrétaire d'école	1.08	2
Surveillant d'élèves	4.86	10.8
Technicien en administration	5	3.8
Technicien de l'aide sociale	15.4	4.1
Technicien en arts graphiques	0	2
Technicien en bâtiment	1	3
Technicien en documentation	3.79	2
Technicien en écriture braille	0.4	0
Technicien en éducation spécialisée	18.19	3
Technicien en informatique	5	13
Technicien en informatique cl. princ.	6.8	0
Technicien en loisirs	3.44	0.3
Technicien en organisation scolaire	1	0
Technicien en psychométrie	1	1.5
Technicien en travaux pratiques	1.3	5.3

PROMOTION TEMPORAIRE HORS UNITÉ

A l'assemblée générale du 8 juin 1993, les membres présents ont adopté la résolution suivante:

"Afin d'assurer un droit de retour aux personnes salariées de l'APPA qui seraient en promotion temporaire hors unité et leur permettre un certain cumul d'ancienneté;

Il est proposé d'encadrer le principe de promotion temporaire hors unité de la façon suivante:

a) en ce qui concerne un surcroît de travail, cumul d'ancienneté et protection du poste pour un maximum d'un an;

b) en ce qui a trait au remplacement, cumul d'ancienneté et maintien du poste pour le temps du remplacement."

Ainsi, si un membre de l'APPA remplace, par exemple, une professionnelle en congé de maternité, la promotion temporaire dure tant et aussi longtemps que la professionnelle n'est pas de retour de son congé.

Cependant, s'il s'agit d'une promotion temporaire dans un surcroît de travail de professionnel, **il y a une limite d'un an** à cette promotion temporaire. Si la personne fait fi de cette limite de temps, elle perd son poste de soutien et son droit de retour sur ce poste et sur d'autres postes. **Alors..... prudence!**

POSTES SAISONNIERS OU A CARACTÈRE CYCLIQUE

En mai 1993, le Syndicat et la CECM s'entendaient pour permettre aux personnes, titulaires de postes cycliques, de prolonger la période de service actif en "**aboutant**" à la période de travail régulière les vacances et les jours de maladie restant en fin d'année.

Ainsi, à titre d'exemple, une personne qui finit normalement son travail le 23 juin, peut ajouter ses jours de vacances et les journées de maladies restantes (les 7 jours). Cette personne bénéficie ainsi de deux jours de congés fériés de plus (24 juin et 1er juillet) et contribue à son fonds de pension durant cette période (service actif).

Il est donc intéressant pour le personnel saisonnier de garder des vacances et des jours de maladie à ajouter au travail régulier. Ne vous laissez donc pas imposer des vacances que vous ne désirez pas durant l'année scolaire. Ce sont vos jours de vacances, pas ceux du boss.

TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE EN ÉQUIPE DE TRAVAIL

Le 7 mars dernier, les représentants au comité paritaire de formation et perfectionnement se sont rencontrés afin de discuter des besoins de formation des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée. Il en est ressorti un point important dont le besoin de rencontres de supervision.

De plus, les techniciennes et techniciens ayant manifesté le désir d'approfondir certains points de la convention collective, une rencontre avait lieu le 18 avril avec deux officiers de l'Association afin d'éclaircir ces points. Lors de cette même rencontre, une équipe de travail a été formée afin d'établir un projet spécifique d'un plan d'action.

L'équipe de travail s'est rencontrée une première fois le 4 mai et les membres ont élaboré un plan de travail et un canevas du projet de plan d'action. Une prochaine rencontre est prévue le 1er juin.

L'APPA est heureuse de faciliter la tâche aux groupes de travail qui désirent se rencontrer en les libérant de leurs tâches à la CECM et en leur fournissant les locaux et accessoires dont ils ont besoin. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du fonctionnement de l'APPA qui vise à établir un lien plus direct avec les membres d'une même classe d'emploi et organiser des rencontres plus régulières afin d'être au fait des problèmes vécus par ses personnes.

RESTRUCTURATION SCOLAIRE

Suite à la promulgation de la loi 107, des contestations qui ont suivies et du jugement de la Cour suprême, la CECM s'engage, bon gré mal gré, sur la voix de la restructuration. Deux courants principaux s'affrontent de toute évidence, les uns favorisant l'école strictement basée sur l'aspect linguistique, les autres favorisant un compromis où la religion demeure un élément essentiel du réseau scolaire montréalais.

Au Conseil des commissaires de la CECM, les positions sont bien campées. Le MEMO (mouvement pour une école moderne et ouverte) favorise deux réseaux scolaires linguistiques, un anglais et un français le plus large possible sur l'île de Montréal. Le RSC (regroupement scolaire confessionnel), son nom l'indique, favorise pour sa part une position plus près du statut quo.

Le Président de la CECM effectue présentement une tournée de consultation auprès des divers intervenants du milieu de l'éducation de Montréal pour présenter diverses hypothèses. Ces hypothèses se retrouvent dans un petit dépliant intitulé "Restructuration scolaire - une question de choix".

Ce dépliant a été présenté aux divers syndicats et associations et nous sommes à y réfléchir. Evidemment, le problème est de taille. Et comme nous ne voulons pas tout analyser en vase clos, nous aimerions que toutes et tous preniez connaissance de ce document afin de nous faire part de vos commentaires.

Puisque la CECM veut prendre position en juin il ne faudrait pas trop tarder à nous faire part de vos observations. D'ici juin, vos représentants syndicaux se questionneront sur quelle position à adopter sur le sujet. Il pourrait également s'avérer prudent de ne pas émettre de position syndicale officielle. La réflexion est ouverte!

ASSURANCE COLLECTIVE S.S.Q.

En juillet prochain, notre assurance collective sera modifiée en couverture et en primes et ce, de la façon suivante:

Régime A - Assurance maladie de base (obligatoire)	Individuel	Familial
Employé(e)	7,58\$	14,96\$
Employeur	0,92\$	2,30\$
TOTAL	8,50\$	17,26\$
Régime B - Assurance maladie complémentaire (facultatif)	Individuel	Familial
	1,56\$	3,78\$
Régime C - Assurance-vie (facultatif)	0,23\$ / 1 000\$ de protection	
Régime E - Soins dentaires (obligatoire)	Individuel	Familial
	6,00\$	15,54\$
Régime D - Invalidité longue durée (facultatif)	Pour les personnes qui sont couvertes par ce plan, la couverture sera désormais de 65% du salaire au lieu de 70% du brut non imposable. La prime de 0,95\$ par 1 000\$ de couverture est ainsi maintenue	

En résumé, nos primes connaissent une diminution telle que le démontre le tableau suivant:

RÉGIME a	+ 2,7%	Fin du congé de prime de 1993-94 et congé de prime 0,8% pour 1994-95
RÉGIME B *	- 15%	
RÉGIME C	0%	Maintien du congé de prime de 0,02\$ / 1000\$
RÉGIME D	0%	Baisse à 65% des prestations à venir après le 1er juillet 1994
RÉGIME E	- 2,5%	Adhésion du système Dentaide

* 70% des personnes assurées ont adhéré à ce régime

FONDS DE PENSION LOCAL

Depuis plusieurs années, l'analyse actuarielle triennale faite au fonds de pension local, démontre une santé financière exceptionnelle qui se traduit par des surplus importants. Cette année encore, les membres du comité de gestion de ce fonds, après analyse, ont opté pour améliorer les bénéfices des personnes participantes, actives et retraitées.

Ainsi, le comité propose les changements suivants pour l'avenir:

- indexation des prestations avant 1982 sur la base IPC - 0.5%;
- indexation des prestations après 1982 sur la base IPC - 3.0%;
- réduction de la pénalité de 6% à 4% par année anticipée et ce au plus près des deux soit 60 ans d'âge ou 30 années de service si la personne était restée à l'emploi de la CECM;
- également, la mesure de retraite anticipée est d'ores et déjà prolongée pour une autre période de 3 ans.

A celles et ceux qui partiront bientôt, bonne et longue retraite.

PORTES OUVERTES À L'APPA

Pour toutes les personnes salariées membres de l'APPA qui désirent consulter les listes d'ancienneté par classe d'emploi:

Les 30 et 31 mai 1994

de 9 h à 20 h

au local du syndicat

6910 Pierre de Coubertin (coin Haig)

Les représentants syndicaux vous recevront et vous pourrez obtenir des informations quant aux listes d'ancienneté en prévision du mouvement de personnel de la sécurité d'emploi.

VACANCES OBLIGATOIRES

La CECM a décidé de fermer, encore, ses portes pour deux semaines soit les semaines des 18 et 25 juillet prochain, obligeant ainsi ses personnes salariées à prendre 10 jours de vacances à ces dates.

VOUS DÉMÉNAGEZ.....

N'oubliez pas de nous informer de votre nouvelle adresse. Même si vous faites votre changement à la CECM, nous ne recevons pas automatiquement la copie du feuillet. Donc appelez-nous 254-3503.



PRÉCARITÉ D'EMPLOI....

COUPURES DE POSTES!

SÉCURITÉ D'EMPLOI?



ON EST "TANNÉS(ÉES)" D'ÊTRE COUPÉS(ÉES)!!!!

**MANIFESTATION DU FRONT COMMUN CECM
LE 18 MAI 1994
CENTRE ADMINISTRATIF, 3737 RUE SHERBROOKE EST
À 12 H**

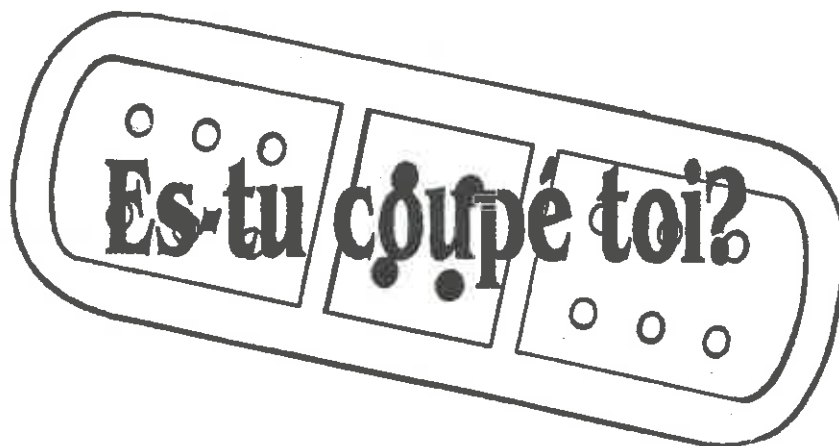


NOUS VOUS ATTENDONS TOUTES ET TOUS

Un lunch sera fourni sur les lieux



**Alliance des professeures
et professeurs de Montréal (CEQ)**



**SYNDICAT
DES PROFESSIONNELLES
ET DES PROFESSIONNELS
DU MILIEU DE L'ÉDUCATION
DE MONTRÉAL (C.E.Q.)**

**La présidente et les présidents des syndicats
CECM, accompagné(e)s d'une délégation
défendront les intérêts de leurs membres**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
MERCREDI LE 18 MAI À 16 H 30**